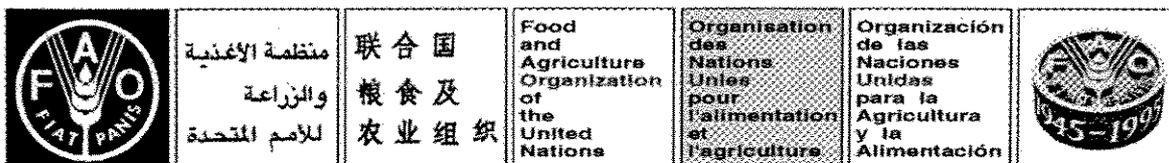


Juin 1995



Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Sixième session

Rome, 19-30 juin 1995

**GRANDES LIGNES DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA
CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES
PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

STRUCTURE REVISEE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
I. Structure révisée du Plan d'action mondial	1 - 2
	Pages
Annexe 1: Déclaration de Leipzig (projet)	3 - 4

1. Name of the person or organization
2. Address
3. City
4. State
5. Zip

6. Telephone number
7. Fax number
8. E-mail address
9. Website
10. Other information

11. Date of birth
12. Date of issue
13. Date of expiration

14. Signature
15. Printed name
16. Title

17. Organization
18. Address
19. City
20. State
21. Zip

22. Telephone number
23. Fax number
24. E-mail address
25. Website
26. Other information

GRANDES LIGNES DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

STRUCTURE REVISEE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

1. Le Plan d'action mondial doit être opérationnel. Le corps du Plan doit donc fournir des détails sur des activités techniquement viables visant à renforcer la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques. Le Plan d'action mondial formulera également une stratégie pour orienter la coopération internationale vers les ressources phylogénétiques utiles à l'alimentation et l'agriculture au cours des prochaines années. Il doit donc reposer sur des objectifs et principes clairement énoncés et comprendre une stratégie avec des priorités pour l'action. Ces derniers éléments feront l'objet d'une déclaration et d'une introduction concise et explicite qui donnent son sens à l'ensemble du document. Comme l'a décidé la Commission précédemment, il faudra établir les coûts du Plan et indiquer des mécanismes d'exécution.

2. Il est donc proposé d'organiser le Plan d'action mondial suivant la structure ci-après. Le Plan comprendra:

2.1 Une **Déclaration** qui donnera l'orientation générale du Plan d'action mondial et comprendra les principes fondamentaux sur lesquels repose le Plan. Un projet de la Déclaration de Leipzig figure à l'annexe 1;

2.2 Une brève **introduction** fournissant le cadre opérationnel, et notamment:

- une courte déclaration du contexte et de la base d'action, s'inspirant du Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde;
- une déclaration succincte des objectifs, évoquant s'il y a lieu la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international et s'inspirant de ceux-ci;
- une stratégie globale pour l'ensemble du Plan d'action mondial, sur la base de la section C du document CPGR-6/95/11.

2.3 Le **corps** du Plan donnera des détails des activités et des recommandations de politique générale nécessaires à atteindre les objectifs du Plan. Conformément à la volonté d'orienter le Plan vers l'action, cela constituera le corps du Plan. Cette section sera élaborée sur la base des parties pertinentes du Programme "Action 21" pour sa structure et son contenu et, en particulier, sur le programme G du Chapitre 14.

Les principaux domaines d'action du Plan seront fondés sur la liste figurant au paragraphe 14 du document CPGR-6/95/11, compte tenu des suggestions faites par la Commission, notamment pour le traitement approprié de la caractérisation des collections de matériel génétique, l'amélioration génétique ou la présélection, et l'utilisation de nouvelles technologies, ainsi qu'une attention accrue accordée au rôle de la recherche.

Pour chacun des principaux domaines d'activité, on fournira:

- une base d'activité: énonciation du problème, et notamment un résumé des conclusions pertinentes du Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et les recommandations pertinentes du Programme "Action 21", etc.;

- des activités, y compris des objectifs spécifiques, une approche, des hypothèses, les avantages escomptés et le rang de priorité;
- la mise en oeuvre d'activités grâce à la création de capacités, à la recherche, au développement et au transfert de technologies, aux avis de politique, à la coopération régionale et la coordination internationale;
- l'identification des besoins de ressources financières: estimation des coûts, sources possibles de financement, y compris réaffectation des ressources.

- 2.4 Une section "**Conclusions**" sur la mise en oeuvre et le financement du Plan mondial, donnant des éléments de coûts préliminaires pour l'ensemble du Plan, un budget indicatif, ainsi que des priorités et critères pour l'allocation des ressources (sur la base de la section E du document CPGR-6/95/11). Des sources possibles de financement, y compris la réaffectation des ressources seront étudiées (sur la base de la note 12 en bas de page du document CPGR-6/95/11).
- 2.5 Un dossier provisoire de projets sera indiqué en **annexe** au Plan contenant des projets et programmes indicatifs, ainsi que des idées de projets et programmes.

ANNEXE 1

DECLARATION DE LEIPZIG (PROJET)**APPEL A L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CONSERVATION
ET DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES
POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE**

1. Nous nous sommes réunis à Leipzig, à l'invitation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin de reconnaître l'importance vitale que les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture revêtent pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Nous nous sommes réunis pour affirmer et réitérer notre engagement en faveur de la conservation et de l'utilisation durable et du partage juste et équitable des avantages tirés de ces ressources.
2. Plus que tout autre chose, les ressources phylogénétiques sont le fondement de la sécurité alimentaire mondiale et du développement durable. Nous avons également conscience de la valeur intrinsèque de cette diversité biologique et de son importance écologique, génétique, sociale, économique, scientifique, didactique, naturelle et esthétique.
3. Tout en reconnaissant et en réaffirmant les droits souverains des Etats sur leurs ressources biologiques, nous confirmons nos responsabilités tant individuelles que collectives à l'égard de ce patrimoine.
4. Les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont issues d'années d'évolution naturelle, de sélections créatives par l'homme et de sélections scientifiques. Nous reconnaissons le rôle joué par des générations d'agriculteurs, et en particulier les femmes, les communautés d'agriculteurs et les populations autochtones, ainsi que par les obtenteurs et les scientifiques, dans la conservation et l'amélioration des ressources phylogénétiques.
5. Nous sommes conscients des graves menaces qui pèsent sur la sécurité des ressources phylogénétiques et reconnaissons que les efforts déployés pour conserver, développer et utiliser la diversité génétique sont insuffisants. La diversité disparaît non seulement sur le terrain, mais aussi dans les banques de gènes. La capacité des mécanismes nationaux et internationaux actuels d'évaluation, d'étude, de suivi et d'utilisation des ressources phylogénétiques en vue d'accroître la production vivrière présente des insuffisances et des défaillances majeures. La capacité institutionnelle, les structures et programmes actuels laissent à désirer. De surcroît, la diversité actuelle des espèces cultivées n'est pas utilisée de manière optimale pour accroître durablement la production vivrière.
6. Nous reconnaissons l'interdépendance des pays et des peuples en ce qui concerne les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'accès aux ressources génétiques et aux technologies et le partage de celles-ci sont indispensables à la satisfaction des besoins alimentaires et autres d'une population mondiale croissante et doivent être facilités. Nous affirmons la nécessité de promouvoir une coopération internationale et régionale entre les Etats, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales. Nous reconnaissons également que les capacités nationales doivent être renforcées, en particulier dans les pays en développement, pour que l'on trouve des solutions aux problèmes de la conservation et de l'utilisation. La mobilisation des ressources financières nécessaires à ces activités est d'une importance extrême.

7. Nos objectifs doivent être de préserver les ressources phytogénétiques du monde tout en les conservant pour qu'elles soient utilisées durablement. Cela nécessitera des approches intégrées, associant les meilleures connaissances traditionnelles et les technologies d'aujourd'hui. Nous estimons de surcroît que l'on a besoin de moyens pour accroître les avantages tirés de cette diversité et du partage juste et équitable de ces avantages et que ces mécanismes seraient favorables à la fois à l'équité et à la conservation.

8. Nous nous réunissons à Leipzig pleins d'espoir, et dans un esprit d'engagement et d'action, conscients des difficultés qui nous attendent, mais certains que des progrès peuvent et doivent être réalisés et qu'ils le seront. L'action commune est un élément essentiel de notre engagement en faveur de la promotion de la sécurité alimentaire mondiale. Elle fait partie de nos responsabilités fondamentales à l'égard de la population mondiale.

9. Nous nous engageons donc à appliquer cette Déclaration et ce Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous invitons toute personne ainsi que la communauté internationale, à oeuvrer avec nous à la cause commune.